





Demande pour une carte de crédit BCGE de Visa Card Services SA

| |  World MasterCard® Or |  Visa Or |  World MasterCard® Argent |  Visa Classic |
|--|--|--|--|--|
| Carte principale (Age minimum pour une demande de carte principale: 18 ans) Carte supplémentaire décompte commun Carte supplémentaire décompte séparé (Il n'est pas possible de combiner carte Argent et carte Or.) | <input type="checkbox"/> CHF 200.– <input type="checkbox"/> CHF 50.– <input type="checkbox"/> CHF 75.– | <input type="checkbox"/> CHF 200.– <input type="checkbox"/> CHF 50.– <input type="checkbox"/> CHF 75.– | <input type="checkbox"/> CHF 100.– <input type="checkbox"/> CHF 25.– <input type="checkbox"/> CHF 50.– | <input type="checkbox"/> CHF 100.– <input type="checkbox"/> CHF 25.– <input type="checkbox"/> CHF 50.– |
| Commande ultérieure Carte supplémentaire décompte commun Carte supplémentaire décompte séparé (Il n'est pas possible de combiner carte Argent et carte Or.) Numéro de la carte principale | <input type="checkbox"/> CHF 50.– <input type="checkbox"/> CHF 75.– _____ | <input type="checkbox"/> CHF 50.– <input type="checkbox"/> CHF 75.– _____ | <input type="checkbox"/> CHF 25.– <input type="checkbox"/> CHF 50.– _____ | <input type="checkbox"/> CHF 25.– <input type="checkbox"/> CHF 50.– _____ |
| Limite globale Limite des dépenses pour toutes les cartes principales et supplémentaires liées à cette relation client (La limite pour Argent est de CHF 10'000.– max.). Pour les titulaires de carte avec l'option de paiement par acomptes, la limite globale octroyée correspond de surcroît à la limite de crédit convenue. | <input type="checkbox"/> CHF 1'000.– <input type="checkbox"/> CHF 5'000.– <input type="checkbox"/> CHF 10'000.– <input type="checkbox"/> CHF 15'000.– <input type="checkbox"/> Souhait CHF _____'000.– | | | |

Prestation supplémentaire gratuite

VisecaOne app et site Internet – des paiements en ligne plus simples et plus sûrs

VisecaOne est le portail gratuit dédié aux clients, sur lequel je profite en permanence de nouveaux services. Après m'être enregistré(e) une fois, je contrôle et confirme facilement mes paiements en ligne (3-D Secure) via l'app pour smartphone ou au moyen d'un code reçu par SMS. En outre, ma carte de crédit est automatiquement activée dans MasterPass™, un portefeuille numérique développé par MasterCard®. Le code nécessaire pour m'enregistrer sur www.visecaone.ch m'est envoyé par courrier postal après l'émission de ma carte.

Service en ligne MyAccount (adresse e-mail nécessaire)

MyAccount est un service en ligne gratuit me permettant de gérer ma carte (consultation des opérations effectuées avec la carte, décomptes électroniques, limites, etc.). Pour cela, je me connecte à mon compte à l'adresse www.viseca.ch/myaccount et active l'option de facture mensuelle électronique. De plus amples informations me sont transmises par e-mail après l'émission de ma carte.

Débit direct

Retraits d'espèces auprès de banques en Suisse avec débit direct du compte



Fonction de paiement sans contact intégrée

Programme bonus



Je prends part au programme bonus gratuit surprise de Visa Card Services SA (adresse e-mail nécessaire).

A chaque achat au moyen de ma carte de crédit, en Suisse, à l'étranger ou via Internet, je collecte des points surprise, que je peux directement faire valoir contre des bons d'achat de nos nombreux partenaires ou des primes matérielles. Afin de

pouvoir bénéficier de tous les avantages offerts par surprise, il est nécessaire de s'inscrire préalablement sur www.surprise.ch.

(D'autres informations concernant l'enregistrement via le portail internet, www.surprise.ch, vous seront transmises par e-mail. Si vous ne souhaitez pas participer au programme bonus surprise, veuillez le communiquer par écrit au service clientèle Visa.)

Convention «Option de paiement par acomptes» pour les titulaires des cartes de crédit de Viseca Card Services SA

(exclusivement pour le mode de paiement «Bulletin de versement avec l'option de paiement par acomptes»)

Convention d'option de paiement par acomptes pour les titulaires des cartes de crédit de Viseca Card Services SA (exclusivement pour le mode de paiement «Bulletin de versement avec l'option de paiement par acomptes») entre Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, case postale 7007, 8050 Zurich, Suisse (ci-après «Viseca»), et le titulaire de carte qui choisit l'option de paiement par acomptes.

1. Conclusion de la convention d'option de paiement par acomptes

Par l'apposition de sa signature sur la présente convention d'option de paiement par acomptes/demande de carte de crédit, le titulaire de la carte de crédit déclare accepter les dispositions ci-après régissant l'option de paiement par acomptes pour le règlement des factures mensuelles de carte de crédit (factures mensuelles). La convention d'option de paiement par acomptes prend effet dès que le titulaire de la carte de crédit entre en possession d'une copie signée par Viseca de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Cette copie de la convention d'option de paiement par acomptes est remise au titulaire de la carte de crédit dans la mesure où l'examen de sa capacité de crédit a fourni des résultats positifs, conformément aux dispositions du chiffre 5 ci-après. La limite de crédit individuelle qui lui est accordée sera communiquée au titulaire de la carte de crédit par écrit. Elle fait ensuite partie intégrante de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Le droit de révocation par le titulaire de la carte de crédit conformément au chiffre 6 ci-après demeure réservé.

2. Option de paiement par acomptes, limite de crédit et taux d'intérêt

En concluant la présente convention d'option de paiement par acomptes, Viseca accorde au titulaire de carte l'option de payer les factures mensuelles par acomptes dans le cadre de la limite de crédit qui lui a été communiquée personnellement. La part impayée d'une facture mensuelle ajoutée au montant des nouvelles dépenses effectuées avec la carte ne peut pas dépasser la limite de crédit convenue. Le taux d'intérêt de crédit appliqué pour les montants facturés impayés équivaut à un taux d'intérêt annuel de 14,93% jusqu'au 30 juin 2016, de 12% à partir du 1^{er} juillet 2016. Viseca peut en tout temps modifier le taux d'intérêt annuel, notamment en cas d'adaptation du taux d'intérêt maximum selon l'art. 1 OLCC. Toute modification éventuelle est communiquée au titulaire de carte de manière appropriée (p. ex. facture mensuelle). Les intérêts de crédit sont dus jusqu'à la date d'encasement, conformément aux dispositions du chiffre 4 ci-après. Aucun intérêt composé n'est débité.

3. Utilisation de la limite de crédit, montant minimal et remboursement

En vertu de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de carte est autorisé à rembourser le montant facturé par acomptes. Le montant minimal payable chaque mois est indiqué sur la facture mensuelle. Il s'élève au minimum à 5% du montant total dû de la facture mensuelle, mais au moins à CHF 100.-, plus les taxes impayées, les intérêts impayés, les montants partiels en cas de retard de paiement et les montants partiels en cas de dépassement de la limite de crédit. Le titulaire de carte peut en tout temps rembourser la totalité du montant dû.

4. Obligation de payer les intérêts et retard de paiement

Le titulaire de carte recourt à l'option de paiement par acomptes lorsqu'il règle au moins le montant minimal (cf. chiffre 3), mais pas le montant total de la facture, dans le délai fixé sur la facture mensuelle. Dans ce cas, un intérêt de crédit (cf. chiffre 2) est facturé mensuellement, comme pour le compte courant, à compter du premier jour suivant la facturation. Si aucun paiement n'intervient dans le délai fixé sur la facture mensuelle, ou si le montant payé est inférieur au montant minimal (cf. chiffre 3) indiqué sur la facture mensuelle, le titulaire de carte est en demeure pour le montant correspondant. L'intérêt moratoire équivaut au taux d'intérêt annuel respectivement en vigueur.

5. Capacité de crédit et information sur le crédit

Les renseignements fournis par le titulaire de carte dans la demande de carte concernant la fortune et le revenu du titulaire de carte ainsi que les clarifications exigées par les prescriptions légales auprès d'organisations prévues à cet effet par la loi, comme le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO), sont déterminants pour l'examen de la capacité de crédit. Viseca est également autorisée à se procurer des renseignements auprès des offices publics ou de la Centrale d'information de crédit (ZEK) et d'annoncer à la ZEK et/ou à l'IKO la conclusion et l'annulation de la présente convention, ainsi qu'un éventuel blocage de la carte, en cas de retard qualifié dans le paiement ou d'emploi abusif de la carte, ou à effectuer une clarification ou faire un rapport auprès des organisations prévues à cet effet par la loi, comme l'IKO ou la ZEK. Le titulaire de carte confirme avoir pris connaissance et accepter que la ZEK ou d'autres organisations prévues à cet effet par la loi, l'IKO par exemple, peuvent rendre de telles données accessibles à leurs membres. L'octroi de crédit est interdit s'il entraîne un surendettement du titulaire de carte.

6. Révocation et résiliation

Le titulaire de carte est en droit de révoquer par écrit la présente convention d'option de paiement par acomptes dans un délai de 14 jours à compter de la copie signée par Viseca de la convention d'option de paiement par acomptes. En outre, la présente convention d'option de paiement par acomptes s'annule en cas de résiliation du contrat de carte de crédit. Autrement dit, la convention d'option de paiement par acomptes est le cas échéant considérée comme résiliée sans autre intervention de la part du titulaire de carte ou de Viseca. Tant le titulaire de carte que Viseca peuvent à tout moment résilier séparément la présente convention d'option de paiement par acomptes avec effet immédiat. La résiliation séparée de la présente convention d'option de paiement par acomptes de la part du titulaire de carte ou de Viseca annule uniquement l'option de paiement par acomptes. Le contrat de carte de crédit sur lequel elle est basée reste applicable avec tous les droits et obligations qui en découlent. En cas de résiliation juridiquement conforme de la convention d'option de paiement par acomptes, tous les montants dus à cette date deviennent immédiatement exigibles.

7. Droit applicable

Toutes les relations juridiques de Viseca avec le titulaire de carte ayant trait à la présente convention d'option de paiement par acomptes sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire, le lieu d'exécution et le for de poursuite pour les titulaires de carte domiciliés en Suisse sont fixés conformément aux dispositions légales. Le lieu d'exécution, le for de poursuite et le for judiciaire pour toutes les procédures pour les titulaires de carte domiciliés à l'étranger sont à Zurich. Viseca demeure toutefois en droit d'ouvrir une action contre le titulaire de carte devant tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

8. Stipulations spéciales

Les modifications ou adjonctions au présent contrat doivent être notifiées par écrit. Sont applicables par ailleurs les conditions d'utilisation en vigueur pour les cartes de crédit de Viseca, dont le titulaire de la carte de crédit a pris connaissance. La version intégrale des Conditions d'utilisation des cartes de crédit vous parviendra avec votre carte de crédit. Vous pouvez aussi les consulter avant sur le site www.viseca.ch ou les commander au numéro +41 (0)58 958 84 00. En cas de contradiction, sur dispositions de la présente convention d'option de paiement par acomptes prévalent. Par la signature de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de carte confirme avoir pris connaissance des conditions précitées et les accepter.

Signatures/Extrait des conditions générales d'utilisation des cartes de crédit et PrePaid de Viseca Card Services SA

Déclaration du/de la soussigné(e)

Le/la soussigné(e) **confirme** l'exactitude des informations données dans la présente demande et **autorise** Viseca Card Services SA à se procurer tous les renseignements nécessaires à l'examen des informations fournies, au traitement de la demande de carte, à l'émission de la carte et à l'exécution du contrat auprès de tiers, en particulier auprès de la Centrale d'information de crédit (ZEK), des autorités (par exemple offices des poursuites, autorités fiscales et contrôles des habitants), de la banque intermédiaire, d'agences d'informations économiques, de l'employeur, d'autres sociétés du groupe Aduno (www.aduno-gruppe.ch) ou d'autres sources d'information appropriées ou prévues par la loi (par exemple Centre de renseignements sur le crédit à la consommation, IKO) et, en cas de blocage de la carte, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et d'autres états de faits similaires causés par le titulaire, à informer la ZEK et, si la loi le prescrit, les autorités compétentes. Dans cette mesure, le/la soussigné(e) **libère** ces organismes du secret bancaire, d'affaires et professionnel.

Viseca Card Services SA peut refuser cette demande de carte sans donner de raisons. Dans ce cas, Viseca Card Services SA et les autres sociétés du Groupe Aduno sont autorisées à proposer d'autres produits ou services au/à la soussigné(e) (aussi à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus). Le/la soussigné(e) peut révoquer cette autorisation par écrit à tout moment.

Lieu/date

Signature

L'auteur de la demande ou le titulaire de la carte principale
doit toujours signer!

Viseca Card Services SA est habilitée à mandater des tiers **en Suisse ou à l'étranger** pour l'exécution entière ou partielle des services découlant de la relation contractuelle, y compris des programmes de primes (par exemple vérification de la demande, fabrication de la carte, services en ligne). Le titulaire **autorise** Viseca Card Services SA à mettre à disposition de ces tiers les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées et, pour cela, à également envoyer celles-ci à l'étranger. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée, et à veiller à ce que d'autres éventuelles parties contractantes respectent également de telles obligations.

Par sa signature sur la carte et/ou par l'utilisation de celle-ci, le/la soussigné(e) confirme avoir lu, compris et accepté les **conditions générales d'utilisation des cartes de crédit et PrePaid ainsi que les conditions spéciales relatives à la participation au programme bonus surprise de Viseca Card Services SA (conditions générales). Les conditions générales complètes sont remises au/à la soussigné(e) avec la carte. Celles-ci peuvent également être commandées par téléphone au +41 (0) 58 958 84 00 ou consultées, de même que les taxes applicables à l'utilisation de la carte et à la relation contractuelle, sur www.viseca.ch. Le contrat est soumis au droit suisse.** Le lieu d'exécution, le for judiciaire, ainsi que le lieu de poursuite pour les soussigné(e/s) domicilié(e/s) à l'étranger, sont à **Zurich**.

Demandeur de la carte supplémentaire

A remplir par votre banque

ID superproduit Or: **70 101 10**

ID superproduit Argent: **70 301 10**

ID client: **2 7 8 8 0 0 5 0 3**

Date _____

IID demande: **0 0 7 8 8**

GSS IID: **0 0 7 8 8**

IID compensation: **0 0 7 8 8**

Limite globale: _____'000

Limite carte princ.: _____'00

Limite carte suppl.: _____'00

Client a déjà une carte princ.: Oui

Limite DD carte princ.: _____'00

Limite DD carte suppl.: _____'00

Catégorie de client: **REG** Alt.: _____ ID LSV: **EKB01**

Cotisation annuelle Default: **01**

Alternative: 1^{re} année: _____

Années suiv: _____

DIP: _____

DIS: _____

DIC: _____

N° de réf.: _____

Nom/localité banque _____

Personne à contacter _____

Téléphone _____

Identification effectuée conformément à la CDB PEP

Examen de la capacité de crédit: positif négatif

Timbre et signatures autorisées:

Prière d'envoyer la demande de carte dûment remplie directement à Banque Cantonale de Genève, CP 2251, 1211 Genève 2. Merci.